



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Titres restaurant

Question écrite n° 5946

Texte de la question

M. Jean-Marc Ayrault attire l'attention de M. le ministre des entreprises et du développement économique, chargé des petites et moyennes entreprises et du commerce et de l'artisanat, sur les lenteurs administratives du secrétariat de la Commission nationale des titres-restaurant. Les membres du secteur de la boucherie, boucherie-charcuterie et traiteur se plaignent des dysfonctionnements de cet organisme. L'insuffisance des moyens dont il dispose pour accorder les demandes d'agrément provoque un fort ralentissement dans le traitement de nombreux dossiers. Ces retards pour l'engagement de la procédure provisoire d'agrément entraînent des périodes d'attente des remboursements qui pénalisent les jeunes professionnels. Le respect du délai de deux mois initialement prévu leur éviterait des difficultés de gestion. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer quels sont les moyens qu'il entend mettre en œuvre pour remédier aux dysfonctionnements de cette commission.

Texte de la réponse

Conscient des difficultés rencontrées par de nombreux professionnels relatives aux délais d'instruction des demandes d'agrément par la commission des titres restaurant, le ministre de l'économie a précisé dans le Journal officiel de l'Assemblée nationale du 27 septembre 1993 que les instructions nécessaires ont été données depuis le mois de septembre pour que les moyens en personnel de la commission soient accrus de manière que les retards puissent être progressivement résorbés. En outre, il a été décidé d'assouplir les procédures d'agrément de façon à faciliter et à accélérer le traitement des dossiers puisque, d'une part, seront désormais admis les fours à micro-ondes pour réchauffer les plats ; d'autre part, les repreneurs de commerce bénéficiant antérieurement de l'agrément recevront un agrément provisoire en attendant qu'il soit statué définitivement sur leur cas. Enfin, l'inspection générale des finances a été chargée d'une mission de réflexion sur les réformes de structure à entreprendre pour simplifier et élargir le régime actuel du titre restaurant. Tout en restant attaché à la finalité du système, qui a connu un grand développement ces dernières années, il est en effet souhaitable de l'adapter pour prendre en compte les nouvelles habitudes alimentaires.

Données clés

Auteur : [M. Ayrault Jean-Marc](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5946

Rubrique : Salaires

Ministère interrogé : entreprises et développement économique, chargé des petites et moyennes e

Ministère attributaire : entreprises et développement économique, chargé des petites et moyennes e

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 septembre 1993, page 3004

Réponse publiée le : 1er novembre 1993, page 3822